

Déploiement de la prévention primaire dans les établissements de santé de La Réunion

Datum 16.9.2026

Subjekt ARS La Réunion

Kontakt <div> <div> <div><p>Pour toute demande de renseignement, vous pouvez adresser un mail à :</p><p>ars-reunion-datps@ars.sante.fr</p></div> </div> </div>

Region Francie

Kategorie Společnost a životní styl, Zdravotnictví a nemocnice, Státní instituce

L'ARS La Réunion lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des établissements de santé publics et privés volontaires pour expérimenter la démarche « Réflexe Prévention ». Cette phase pilote vise à renforcer la prévention autour de trois consommations : tabac, alcool et cannabis.

Le ministère chargé de la Santé a décidé du déploiement d'une phase pilote de la démarche « **Réflexe Prévention** » à destination des **établissements de santé volontaires**, portant dans un premier temps sur trois déterminants majeurs : **tabac, alcool, cannabis**, faisant déjà l'objet de recommandations de la HAS (Haute Autorité de Santé). Dès lors, l'ARS La Réunion lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des établissements de santé publics et privés exerçant des activités de **médecine, chirurgie, obstétrique, soins médicaux et de réadaptation, santé mentale**.

L'amélioration durable de l'état de santé de la population réunionnaise constitue une priorité du Projet Régional de Santé de La Réunion. Le territoire réunionnais est confronté à des enjeux majeurs de santé publique marqués par :

- une **forte prévalence des maladies chroniques** (diabète, maladies cardiovasculaires, obésité) ;
- des **inégalités sociales et territoriales de santé** importantes ;
- des **consommations à risque de substances psychoactives** ;
- des **difficultés d'accès à certaines ressources de prévention** et d'accompagnement selon les territoires ;
- une part significative de la population en situation de **vulnérabilité sociale**.

Dans ce contexte, les établissements de santé constituent des lieux privilégiés pour **renforcer les interventions de prévention**. Chaque interaction entre un professionnel et un patient représente une opportunité d'**aborder les comportements favorables** à la santé, de **repérer des besoins**, de

délivrer un conseil adapté et d'**orienter la personne** vers les ressources appropriées.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner des établissements de santé réunionnais volontaires pour participer à la phase pilote nationale « Réflexe Prévention ». Les projets retenus devront permettre :

- l'intégration systématique de messages et d'interventions de prévention dans les pratiques de soins ;
- le repérage précoce des consommations à risque ;
- la réalisation d'interventions brèves ;
- l'orientation des patients vers les dispositifs adaptés du territoire ;
- le développement d'une culture de prévention au sein des établissements.

Sont concernés :

- Etablissements de santé publics et privés ;
- Groupement Hospitalier de Territoire ;
- Activité MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique), SMR (Soins Médicaux de Réadaptation), EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale).

Les structures intéressées sont invitées à transmettre, un dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- une présentation de la structure ;
- une fiche INSEE ;
- un RIB ;
- une lettre d'engagement du représentant légal ;
- une fiche descriptive de l'établissement incluant le diagnostic interne et les modalités d'intégration de la démarche « Réflexe prévention » dans l'organisation interne et le projet d'établissement (10 pages maximum) ;
- le budget prévisionnel ;
- le calendrier de déploiement (en intégrant l'information du personnel et le plan de formation) ;
- les engagements relatifs à l'évaluation.

L'ensemble du dossier de candidature avec les pièces justificatives devra être déposé uniquement par voie dématérialisée sur le site « STARS FIR » à l'adresse suivante : <https://www.stars-fir.fr>

Région :

La Réunion

Enveloppe budgétaire :

FIR

Souhaitez-vous créer un projet dans un cadre de financement ? Appel à manifestation d'intérêt

Tout dossier incomplet ou réceptionné en retard ne sera pas traité.

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/deploiement-de-la-prevention-primaire-dans-les-etablissements-de-sante-de-la-reunion>